



Berne, le 23 juin 2021

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : test de dépistage du COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion

Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de justice et police consulte les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de base légale suffisante pour réaliser un test forcé de dépistage du COVID-19 afin d'assurer l'exécution du renvoi ou de l'expulsion d'une personne tenue de quitter la Suisse. Compte tenu de l'aggravation du problème que posent les personnes relevant du domaine des étrangers ou du domaine de l'asile qui refusent un tel test, il est important de prendre rapidement les mesures nécessaires. Un délai de consultation de trois mois empêcherait toute action rapide. Ce délai va donc être réduit à deux semaines.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **7 juillet 2021**.

Malgré la baisse actuelle du nombre d'infections et les assouplissements décidés par le Conseil fédéral, la situation liée au COVID-19 continue de placer le domaine migratoire devant des défis majeurs. Ce constat s'applique également à l'exécution du renvoi des personnes relevant du domaine des étrangers ou du domaine de l'asile qui sont tenues de quitter la Suisse. Bien que la plupart des frontières qui avaient été fermées au printemps 2020 soient à nouveau ouvertes, l'exécution de certains renvois reste très difficile à mettre en pratique. Ainsi, certains États d'origine ou de provenance et la majorité des États Dublin exigent un test COVID-19 négatif pour réadmettre les personnes renvoyées par la Suisse. De nombreuses compagnies aériennes exigent également un test COVID-19 négatif pour transporter ces personnes. De ce fait, il est de plus en plus fréquent que des personnes tenues de quitter la Suisse refusent de se soumettre à un test de dépistage du COVID-19, dans le but d'empêcher l'exécution de leur renvoi dans leur État d'origine ou de provenance ou dans l'État Dublin responsable.



Compte tenu de l'aggravation de la situation, il est prévu de créer une nouvelle réglementation, qui oblige toute personne relevant du domaine des étrangers ou du domaine de l'asile à se soumettre à un test de dépistage du COVID-19 si cette mesure est nécessaire pour exécuter son renvoi ou son expulsion. Si l'intéressé ne respecte pas cette obligation, l'autorité responsable de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion peut lui faire subir contre sa volonté un test de dépistage du COVID-19 si l'exécution du renvoi ou de l'expulsion ne peut être assurée par des moyens moins coercitifs. Le test de dépistage du COVID-19 est effectué exclusivement par du personnel spécialement formé à cette fin. La personne concernée n'est pas soumise à un test forcé si ce dernier peut mettre sa santé en danger.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**en version PDF, accompagnée d'une version Word**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

M. Hanspeter Blum (tél. 058 465 10 75) et M^{me} Jasmin Schnydrig (tél. 058 465 39 91) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale